

DECLARATION LIMINAIRE CAPL N°2 MUTATIONS

Monsieur le Président,

Dans la fonction publique d'État, la RGPP ne s'est pas arrêtée. Elle a été remplacée par la MAP qui impacte durement tous les fonctionnaires et ce n'est pas le gel du point d'indice pour la 4ème année consécutive qui va arranger les choses.

À la DGFIP s'ajoutent pour les agents des conditions de travail en constante dégradation et un sous-effectif chronique dans l'ensemble des services.

Le projet de mutation élaboré est la triste illustration des suppressions d'emploi et de la mise à mal du réseau.

Ce mouvement paraît donc avec un déficit de 1 362 agents. C'est le résultat d'une gestion prévisionnelle des effectifs et des carrières déplorable à la DGFIP.

Cette situation est la plus catastrophique de ces dernières années : la misère se répartie en 124 emplois vacants dans la filière informatique, 480 dans la filière fiscale et 758 dans la filière gestion publique.

À cet effrayant constat s'ajoutent des statistiques déplorables :

- 1 agent sur 2 ayant demandé une mutation n'a rien obtenu,
- et quant aux agents que vous déclarez satisfait, un très grand nombre ont été affecté sur des vœux dépassant leurs 10 ou 20e choix, soit des vœux par défaut.

En ce qui concerne les mutations suites à promotion, 1 agent sur quatre n'a pas pu être affecté dans son département d'origine. Parmi ceux-ci 6,8 % dans la filière GP et 3,2 % dans la filière FF sont affectés d'office. Il en va de même pour 5 % des stagiaires. Ces mutations à plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de kilomètres sont inacceptables pour **F.O.-DGFIP**.

Le maintien au département des promus par liste d'aptitude, CIS ou CIN, aurait évité des insatisfaits et des renoncations à promotion.

Comme le Secrétaire Générale de Force Ouvrière l'a dénoncé dans la lettre ouverte, la Direction Générale a choisi délibérément de ne pas muter l'ensemble des collègues qui aurait dû bénéficier des mutations.

Force ouvrière tient à vous rappeler que le droit à mutation est un droit fondamentalement inaliénable.

Il ne suffit pas d'être à l'écoute des usagers, encore faut-il que notre administration, qui se dit moderne, soit à l'écoute de ses agents.

La mise en place des RAN a dissuadé bon nombre d'agents de demander une mutation, surtout pour tous les mouvements internes au département.

En outre la multiplication des affectations à la disposition du Directeur : ALD sans résidence, constitue une précarisation de leur situation.

En 2015, ce sont tous les agents de la DGFIP qui seront régis par ces nouvelles règles et qui devront en subir les conséquences.

F.O.-DGFIP revendique donc l'affectation nationale la plus fine sur la commune et la mise en place de 2 véritables mouvements annuels de mutation, ainsi bien évidemment que le droit au retour.

De plus, localement, ne serait-il pas possible, afin de faciliter le travail de suivi des RH et dans un but de clarification, que les tableaux fournis fassent apparaître les effectifs implantés (ou TARGERFIP), les effectifs réels, les détachements, et les affectations des ALD ?.

La situation réelle par service serait donc enfin visible et le travail de tous grandement facilité !

FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat

Permanentés Sophie DEGEILH et Silvia AUTRAN

Secrétaire Départemental : Frédéric BRES

Local syndical DDFIP Place Besagne : 04 94 03 82 90 Port 06 88 37 36 97

fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

FO DGFIP, LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT.